

# Parc national des Ecrins

## Objectif 04: Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

[...]

### Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

- Mesure 4.1.c. Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site

Le fonctionnement des refuges varie considérablement en fonction de leur situation (altitude, accessibilité, localisation et substrat) et de leur capacité d'accueil.

Afin d'obtenir un référencement qualitatif en matière d'éco-responsabilité, on veillera particulièrement à :

- intégrer les dispositifs de production d'énergie électrique ;
- améliorer le traitement des eaux usées et des effluents ;
- requalifier, le cas échéant, les bâtiments en fonction de l'évolution des usages (voir mesure 3.2.c) ;
- limiter la production de déchets au niveau des ravitaillements ;
- trier, traiter et redescendre les déchets en vallée ;
- rechercher toutes les solutions de ravitaillement alternatives à l'hélicoptage (animaux de bât par exemple).

**Rôles de l'EPPNE:** Appui technique, recherche de références transférables.

**Contribution attendue des communes:** Si propriétaire, actions d'amélioration.

**Principaux autres partenaires à mobiliser:** CAF, STD, propriétaires privés et associations de gestionnaires de refuges.

[...]

Page 107 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2433

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-14 10:42